



**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 MAI 2025 À 18H30**

Date de la convocation : **23 mai 2025**

**Membres Présents : 09**

M. Pascal RIVEAU, Maire, *Président de séance*,  
Mme Patricia FONTANEAU, *adjointe au maire*,  
M. Joël BEDIS, *adjoint au maire*,  
M. Ludovic CARTEAU, *adjoint au maire*,  
M. Cyrille FORMANTIN, *conseiller municipal*,  
M. Mickaël VEYSSIÈRE, *conseiller municipal*,

Mme Sylvie HOFMAN, *conseillère municipale*,  
Mme Benoît VIELET, *conseiller municipal*,  
Mme Judicaël SENEZE, *conseillère municipale*

**Membres Excusés : 03**

Mme Katia TAUZIÈDE, *conseillère municipale*,  
M. Pierre NAVARO, *conseiller municipal*,  
M. Benoît DUPONT, *conseiller municipal*,

**Membres absents : 02**

Mme Véronique MITRASOUF, *conseillère municipale*  
M. Max PAYET, *conseiller municipal*,

*Retard : arrivée de mr Mickaël VEYSSIÈRE au point numéro n°3 à 19h00*

***Mme Patricia FONTANEAU / Mr Ludovic CARTEAU sont nommés secrétaires de séance en collaboration***

L'an deux mil vingt cinq, le vingt-huit mai, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Androny dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal RIVEAU.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès verbal de la séance du 09 avril 2025.  
Celui-ci est approuvé à l'**unanimité** des membres présents.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

**AFFAIRE N° 1 : DELIBERATION FOND VERT RENOVATION ENERGETIQUE**

*(délib. 212025) Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire*

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal pour une demande de fond vert à hauteur de 40 %.

**VOTE : 08 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**  
**DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ**

**AFFAIRE N° 2 : ACHAT TERRAINS**

*(délib. 222025) Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire*

Monsieur Le Maire a proposé au dernier conseil l'achat des parcelles de terre à côté de l'étang du Bayle. Proposition d'achat à M. DARTIER de 2400 euros pour 5475 m<sup>2</sup> et M. MAURIN de 1600 euros pour 3500 m<sup>2</sup>. Le coût total est de 5000 euros pour les deux parcelles et les frais d'actes sont de 600 euros avec le SDEEG.

**VOTE : 08 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**  
**DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ**

### **AFFAIRE N°3 : FORMATION ELUS**

*Rapporteur: Monsieur Pascal RIVEAU, maire*

Monsieur Le Maire propose une formation sur la communication préélectorale et le nouveau mode de scrutin. Elle est proposée par le cabinet XYLAN et financée par le DIF.

#### ***Arrivée de M. VEYSSIERE à 19h00***

Les élus désirants participer sont les présents à la réunion. Il y aura deux sessions avec une formation en juin/juillet et une seconde courant du dernier trimestre.

### **AFFAIRE N°4 : COMPTE RENDU MAISON DARTIER**

*Rapporteur: Monsieur Pascal RIVEAU, maire*

Monsieur Le Maire nous informe que l'appel d'offre a été lancée. Il y a 45 entreprises à ce jour qui ont retiré le dossier. 16 entreprises ont visité le chantier. Les entreprises seront retenues début juillet par la commission d'appel d'offre. Monsieur Le Maire doit se renseigner pour une assurance dommage/ouvrage (non obligatoire).

### **AFFAIRE N°5 : CONVENTION FOOD-TRUCK**

*(délib. 232025)*

*Rapporteur: Monsieur Pascal RIVEAU, maire*

Monsieur Le Maire présente la convention food-truck du port de la belle étoile. Il est proposé la somme de 15 euros par week-end pour la consommation d'électricité à compter du 1<sup>er</sup> mai.

***VOTE : 09 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION  
DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ***

### **AFFAIRE N°6 : RETRAIT DE LA DELIBERATION N°012025 DU 30 JANVIER 2025**

*(délib. 242025)*

*Rapporteur: Monsieur Pascal RIVEAU, maire*

Monsieur Le Maire fait lecture du courrier de la sous-préfecture concernant les amendes administratives sur les abandons de déchets. De ce fait, la délibération n°012025 du 30 janvier 2025 doit être annulée

***VOTE : 09 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION  
DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ***

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur CARTEAU fait le point sur la préparation du journal communal, l'impression est prévue pour la mi-juin.
- Monsieur RIVEAU présente les plaques de rue pour l'adressage qui va se mettre en place prochainement.
- Monsieur VIELET souhaite connaître la fin du porte à porte avec le SMICVAL. Il n'y a pas de date précise pour l'instant. Monsieur RIVEAU précise que les communes dont le dispositif du porte à porte ne se fait plus est à la demande du Maire.
- Monsieur BEDIS fait part d'un rendez-vous avec Monsieur BERGER du centre routier pour sécuriser le carrefour de la bêtise et la traversée de la D134 au niveau de la route de Guillot.

*La séance est levée à 19h52.*